



CICR

Inventaire  
D AF SENEG1,  
Activités de la délégation du CICR au Sénégal  
1964-1965



## Protection des données personnelles

Les dossiers d'archives du CICR contiennent des données personnelles, médicales, judiciaires, professionnelles, etc., dignes de protection. Les chercheurs doivent donc veiller particulièrement au respect de la sphère privée des personnes citées dans les dossiers.

Le CICR attire expressément l'attention des chercheurs sur le fait que la diffusion publique d'informations susceptibles de blesser autrui dans son honneur ou de toucher à sa sphère intime constitue une atteinte illicite à la personnalité au sens de l'article 28 du *Code Civil Suisse*

« <sup>1</sup> Celui qui subit une atteinte illicite à sa personnalité peut agir en justice pour sa protection contre toute personne qui y participe.

<sup>2</sup> Une atteinte est illicite, à moins qu'elle ne soit justifiée par le consentement de la victime, par un intérêt prépondérant privé ou public, ou par la loi. »

Toute personne participant à une telle divulgation pourra être poursuivie par le lésé ou ses ayants droit.

La violation des principes énoncés ci-dessus engage la responsabilité personnelle du chercheur et de ses auxiliaires.

## Protection of personal data

The ICRC files and records available for consultation contain personal, medical, legal, professional and other details which merit a degree of protection. Researchers must therefore be particularly careful to respect the privacy of the individuals to whom those documents refer.

The ICRC hereby draws your attention to the fact that any public disclosure of information that could harm a person's reputation or constitute an invasion of privacy is in breach of Article 28 of the *Swiss Civil Code*

« 1 Celui qui subit une atteinte illicite à sa personnalité peut agir en justice pour sa protection contre toute personne qui y participe.

2 Une atteinte est illicite, à moins qu'elle ne soit justifiée par le consentement de la victime, par un intérêt prépondérant privé ou public, ou par la loi. »

Anyone involved in such disclosure may be prosecuted by the injured party or his or her legal representatives.

Researchers and their associates will be held personally responsible for any violation of the above rules.

## TABLE DES MATIERES

1. Description sommaire	3
2. Répertoire	6

La référence des documents cités doit toujours comprendre le sigle des Archives du CICR, suivi de la cote complète du document, par exemple :

ACICR, D AF SENEG1-001



# 1. Description sommaire

## 1.1 Identification

### *Référence*

D AF SENEG1.

### *Intitulé / Analyse*

Activités de la délégation du CICR au Sénégal.

### *Dates*

1964-1965.

### *Niveau de description*

Série.

### *Importance matérielle et support de l'unité de description*

Métrage : 0.10 mètres linéaires.

Contenant : Liasses.

## 1.2 Contexte

### *Nom du producteur*

Délégation au Sénégal - DAKAR.

### *Histoire administrative*

Lors de la séance plénière du 4 décembre 1963, le CICR décida d'étendre la sphère d'action de son délégué général en Afrique, Georges Hoffmann, basé à Salisbury en Rhodésie du Sud. Le secteur couvert par la délégation générale comprenait dès cette année-là tous les pays du continent africain (à l'exception du Maroc, de la Tunisie, de l'Algérie, de la Libye et de l'Égypte). Georges Hoffmann fut ensuite chargé, à partir du mois de février 1965, et pour une période de dix mois, d'une mission de prospection et d'information du CICR dans les États d'Afrique occidentale au sud de Dakar et limitrophes au Golfe de Guinée. Pour ce faire, ce dernier liquida la délégation générale de Salisbury afin de la transférer à Dakar en février 1965. Depuis le Sénégal, Georges Hoffmann visita une vingtaine de pays dans lesquels il prit contact avec les autorités intéressées et, le cas échéant, avec les Croix-Rouges nationales, afin de promouvoir la diffusion des principes de la Croix-Rouge et des Conventions de Genève. Il fut en outre chargé de rechercher systématiquement des citoyens suisses disposés à représenter bénévolement le CICR dans les États africains. Au terme de cette mission, la délégation générale de Dakar fut fermée le 12 décembre 1965. Georges Hoffmann conserva cependant son titre de "Délégué général pour l'Afrique".

### *Histoire de la conservation*

Les archives ont été envoyées à Genève lors de la fermeture de la délégation de Dakar, en décembre 1965. Il s'agit d'archives constituées par le CICR dans le cours normal de ses activités. Le classement original a été respecté.

## 1.3 Contenu et structure

### *Présentation du contenu*

La série se compose principalement de la correspondance reçue et envoyée par la délégation générale de Dakar afin de préparer les visites de Georges Hoffmann dans les différents États africains.

***Evaluation, tris et éliminations, sort final***

Aucune pièce n'a été éliminée. Sur le plan de la conservation matérielle, tous les éléments nuisibles ont été enlevés (agrafes, trombones, attaches parisiennes, élastiques...) et les documents placés dans des conditionnements neutres et mieux adaptés.

***Accroissements***

Il n'y a pas d'accroissement prévu.

***Mode de classement***

Le classement d'origine a été respecté.

**1.4 Conditions d'accès et d'utilisation**

***Conditions d'accès***

Interne

***Conditions de reproduction***

***Langue et écriture des documents***

Français, anglais, portugais, espagnol.

***Caractéristiques matérielles et contraintes techniques***

La série D AF SENEG1 se présente le plus souvent sous forme de liasses. Elle compte aussi des photographies en noir et blanc ainsi que des cartes géographiques.

***Instruments de recherche***

L'instrument de recherche principal est constitué par le présent inventaire.

**1.5 Sources complémentaires**

***Existence et lieu de conservation des originaux***

La reproduction de pièces est autorisée; elle est effectuée contre émoluments par le personnel des Archives.

***Existence et lieu de conservation de copies***

Il n'existe pas de copie de la série.

***Sources complémentaires***

ACICR, B AG 252 003-005, Délégation à Dakar (Sénégal) en 1965 (délégué général Georges Hoffmann), 1964.

***Bibliographie***

Rapport d'activités du CICR 1965, Genève, CICR, 1966.

Revue internationale de la Croix-Rouge (1965), Genève, CICR, 1966.

**1.6 Notes**



Rien à signaler.

## **1.7 Contrôle de la description**

### ***Notes de l'archiviste***

Description rédigée par Laurent Christeller.

### ***Règles ou conventions***

Inventaire conforme à la norme d'Uniformisation des règles d'écriture des ACICR.

### ***Date(s) de la description***

L'inventaire a été établi en février 2004.

## 2. Répertoire

D AF SENEG1-001	Afrique du Sud : correspondance avec la Croix-Rouge sud-africaine, avec la Croix-Rouge britannique, avec Amnesty International	11.02.1965 - 30.07.1965
D AF SENEG1-002	Cas Ferronha : correspondance avec la Croix-Rouge portugaise	19.11.1965 - 19.11.1965
D AF SENEG1-003	Cameroun : correspondance avec le Consulat de Suisse à Douala, avec la Croix-Rouge camerounaise	21.07.1965 - 21.12.1965
D AF SENEG1-004	Congo Léopoldville : correspondance avec l'Ambassade de Suisse au Congo	15.03.1965 - 16.12.1965
D AF SENEG1-005	Côte d'Ivoire : correspondance avec l'Ambassade de Suisse à Abidjan, avec E. Wimmer, avec la Croix-Rouge de la Côte d'Ivoire	16.03.1965 - 22.12.1965
D AF SENEG1-006	Correspondants suisses : correspondance avec les candidats, avec les Ambassades et les Consulats suisses; liste des candidats	16.03.1965 - 06.08.1965
D AF SENEG1-007	Dahomey : correspondance avec R. Dick, avec la Croix-Rouge dahoméenne; circulaire du Ministère de l'éducation nationale et de la culture de la République de Dahomey	04.05.1965 - 18.12.1965
D AF SENEG1-008	Diplomates suisses : correspondance avec les Ambassades et Consulats de Suisse en Afrique	24.03.1965 - 27.11.1965
D AF SENEG1-009	Gabon : correspondance avec le Dr R. Mainette, avec la Croix-Rouge gabonaise, avec les correspondants suisses, avec les Autorités gabonaises	19.10.1965 - 20.12.1965
D AF SENEG1-010	Gambie : correspondance avec les Autorités gambiennes	26.03.1965 - 15.07.1965
D AF SENEG1-011	Ghana : correspondance avec l'Ambassade de Suisse au Ghana, avec les correspondants suisses, avec la Croix-Rouge ghanéenne, coupure de journal avec photo de Georges Hoffmann	24.05.1965 - 16.12.1965
D AF SENEG1-012	Guinée Conakry : correspondance avec les Autorités de la République de Guinée	31.05.1965 - 08.06.1965
D AF SENEG1-013	Guinée espagnole : correspondance avec les Autorités guinéennes, avec	19.10.1965 - 20.10.1965

	l'Ambassade d'Espagne	
D AF SENEG1-014	Guinée portugaise : correspondance avec les Autorités militaires portugaises, avec la Croix-Rouge portugaise, avec le Consulat de Suisse à Conakry; communiqué du Partido africano de independencia de Guine e Capo Verde; directive sur les conditions de reddition	09.09.1965 - 21.10.1965
D AF SENEG1-015	Haute-Volta : correspondance avec la Croix-Rouge voltaïque	15.10.1965 - 17.12.1965
D AF SENEG1-016	Kenya : correspondance avec les autorités britanniques	11.03.1965 - 25.03.1965
D AF SENEG1-017	Libéria : correspondance avec la Croix-Rouge libérienne, avec les correspondants suisses; diverses cartes géographiques et politiques	01.05.1965 - 21.10.1965
D AF SENEG1-018	Ligue : correspondance avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge	09.06.1965 - 07.07.1965
D AF SENEG1-019	Madagascar : correspondance avec l'Assemblée Nationale malgache	25.03.1965 - 25.03.1965
D AF SENEG1-020	Mali : correspondance avec la Croix-Rouge malienne, avec l'Agence consulaire de Suisse à Bamako	23.10.1965 - 17.12.1965
D AF SENEG1-021	Niger : correspondance avec la Croix-Rouge nigérienne, avec les Ambassades de Suisse à Abidjan et à Accra	03.11.1964 - 22.12.1965
D AF SENEG1-022	Nigéria : correspondance avec la Croix-Rouge britannique, avec l'Ambassade de Suisse à Lagos, avec les correspondants suisses pour le CICR, avec la Croix-Rouge nigériane, avec les Autorités judiciaires nigérianes; catalogue d'activités du CICR; message de bienvenue aux délégués du CICR; photo de Georges Hoffmann	03.06.1965 - 22.12.1965
D AF SENEG1-023	République centrafricaine : correspondance avec l'Ambassade de Suisse au Congo, avec les Autorités congolaises	29.10.1965 - 18.12.1965
D AF SENEG1-024	Rhodésie : correspondance avec la délégation générale du CICR à Salisbury	17.02.1965 - 15.03.1965
D AF SENEG1-025	Sierra Leone : correspondance avec la Croix-Rouge sierra-leonaise	24.03.1965 - 15.07.1965

---

D AF SENEG1-026	Tchad : correspondance avec le Chargé d'Affaires de France à Fort-Lamy	19.10.1965 - 19.10.1965
D AF SENEG1-027	Togo : correspondance avec la Croix-Rouge togolaise, avec les correspondants suisses; certificat de Membre d'Honneur de la Croix-Rouge togolaise (Georges Hoffmann)	19.10.1965 - 18.12.1965